



Paris, le 13 janvier 2026

Réunion bilatérale avec la Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière

Le 9 janvier 2026

Présents

Pour l'administration :

- Estelle BALIT, DISR
- Michèle LUGRAND, Adjointe à la Déléguée
- Tristan RIQUELME, Adjoint à la Sous-directrice ERPC

Pour le SANEER & S R :

- Christophe NAUWELAERS, SG

Après une rapide présentation de notre syndicat, le SANEER & SR a réaffirmé et détaillé ses positions et revendications.

Position du SANEER & SR sur le manque de places d'examen et les revendications de l'intersyndicale organisations patronales des EECA/Snica-fo

20 h de formation obligatoires portées à 28 h

Arguments OP EECA/Snica-fo

- Meilleure formation, augmentation du taux de réussite
- Exemple de l'AAC 28 h, 75 % de réussite

Le SANEER & SR rappelle qu'il n'est pas favorable à la proposition de l'intersyndicale des EECA et du Snica-fo d'augmenter le volume d'heures de formation de 20 à 28 h et donc par conséquent d'augmenter le coût du permis de conduire.

Le SANEER & SR constate que :

- Le taux de réussite en première présentation (B1) est de 60,2 %... Le taux de réussite en seconde représentation (B2+) est de 58,8 %, soit malgré une formation plus longue (complémentaire), une perte de 1,4 point.
- Comparer la formation en AAC avec la seule vision des 28 h de formation, c'est oublier que le taux de réussite de 75 % est surtout le résultat de l'acquisition de l'expérience pendant 1 an et 3 000 kms avec un accompagnateur.

- Le contrat-type de formation des EECA prévoit obligatoirement une évaluation initiale permettant de définir le volume d'heures de formation et de l'adapter à l'élève conducteur (client). Pour des raisons de concurrence entre les AE (secteur marchand), cette évaluation de départ est tronquée par le biais des forfaits.
- L'obligation des 28 h aura pour conséquence une augmentation d'un tiers du coût de la formation (l'examen du permis de conduire est gratuit).
- Cette obligation de 28 h pénalisera les élèves conducteurs ayant des facilités à la conduite et le budget des familles.

Le SANEER & SR réaffirme que la tension sur les places d'examen trouve sa source dans un déficit qualitatif des formations dispensées par les EECA, par l'absence de formation continue des enseignants et l'absence de contrôle des établissements pourtant réglementés. Il est nécessaire de transposer ce qui est appliqué aux IPCSR et DPCSR (audits annuels et quinquennaux) aux enseignants de la conduite.

Recrutement de 150 IPCSR et de 20 DPCSR

Arguments OP EECA/Snica-fo

- Augmenter le nombre d'examens
- Éliminer le stock des élèves en attente
- Stabiliser le système en permettant de mettre en équilibre nombre d'inscrits avec nombre de réussites

Position du SANEER & SR

On aura beau effectuer, comme ces dernières années, des recrutements toujours plus importants, nous avons tous constaté, au fil des années, que plus le nombre de places est élevé, plus le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est bas.

Ce sont bien les candidats en échec qui encombrant le système puisque le nombre d'inscrits chaque année est bien inférieur au nombre d'examens produits (en 2025, 1 600 000 examens soit deux fois la classe d'âge des jeunes français pouvant passer l'examen).

Le niveau de qualité des EECA pose question, "4 000 des 12 000 écoles de conduite répertoriées en France bénéficient du label "École conduite qualité" ou de la certification "Qualiopi".

Le ministère de l'Intérieur a engagé un recrutement de 108 IPCSR en 2025 et prévu une enveloppe de 80 000 examens supplémentaires à effectuer avant la fin de l'année. Examens consommés d'ailleurs ! En 2026, ce seront 10 postes d'IPCSR qui seront créés, ce qui combiné avec l'engagement d'atteindre le taux de recrutement maximum (possibilité du schéma d'emploi), doit permettre de répondre à la demande MAIS à la seule condition, comme le préconise le SANEER & SR :

- Que les EECA imposent le nombre d'heures de formation défini suite à l'évaluation préalable obligatoire prévue au contrat type des auto écoles,
- De prévoir un forfait adapté à chaque élève au vu de l'évaluation,
- D'instaurer une formation continue pour les enseignants et de contrôler les EECA à l'instar des IPCSR qui suivent des formations continues et sont assujettis à un audit annuel par leur supérieur hiérarchique et à un audit quinquennal par la DSR.

Toutefois

Le dernier bilan de gestion transmis par la DRH concernant les effectifs nous interpelle !

Nous constatons que sur :

- 1 410 IPCSR, seuls 1 293 sont en activité, ce qui inclut les IPCSR affectés sur des postes SR ou des postes d'adjoints.

Donc 117 sont soit en disponibilité, détachement ou congé parental. Ce chiffre est à comparer à l'effort de recrutement de 108 IPCSR en 2025.

- 146 DPCSR et principaux, seuls 111 sont en activité et cela inclut les chefs de service et les agents affectés sur des postes SR ou en centrale.

Donc 35 sont soit en disponibilité, détachement ou congé parental, ce qui vu l'effectif du corps est énorme.

Vu nos faibles effectifs, la tension sur les places d'examen, il faut travailler sur l'attractivité de nos métiers en vue de fidéliser ...

Nos préconisations/revendications :

- Cela passe par l'évolution statutaire du corps des DPCSR, statut et 3ème grade,
- De meilleures conditions de travail pour les IPCSR sur le terrain,
- La reconnaissance de la filière par le MI et en particulier un effort de revalorisation du régime indemnitaire, l'IFSE des IPCSR en province et le CIA pour les deux corps.

Concernant la possibilité de recourir à un « test de perception des risques »

Le SANEER & SR n'est pas favorable à cette mesure qui une nouvelle fois va alourdir le coût du permis de conduire. De plus, il n'est pas envisageable pour notre syndicat que ce test soit réalisé avec les Opérateurs agréés, vue la fraude massive constatée à l'ETG.

La perception des risques doit être vue tout au long de la formation des élèves conducteurs (formation pratique et théorique).

La « nouvelle » ETG inclut, au détriment de questions sur la réglementation, des vidéos qui ont pour but d'évaluer la perception du risque.

De plus, l'examen pratique actuel intègre déjà l'évaluation en compétences transversales de l'autonomie et conscience du risque.

Concernant la modification de la définition de l'erreur éliminatoire

Bien que cette demande provienne d'une partie des organisations patronales des EECA alliées au Snica en intersyndicale, il semble que dernièrement un débat interne ait eu lieu et que cette revendication soit abandonnée.

Pour sa part, le SANEER & SR estime que la définition de l'erreur éliminatoire actuelle n'a aucune raison d'être modifiée ni précisée et ne voit dans l'application de la Directive européenne en droit français, aucune sur-transposition.

En conclusion

Le SANEER & SR estime que plutôt que de vouloir toujours recruter plus d'agents, ce afin de satisfaire les organisations patronales des EECA le ministère de l'intérieur ferait mieux de rendre les métiers d'IPCSR et DPCSR plus attractifs, afin de fidéliser les agents. Il est grand temps de revaloriser le CIA de notre filière ainsi que de l'IFSE des IPCSR affectés en province. Seul le SANEER & SR travaille sur ce dossier depuis de longues années.

Une présentation de nos revendications relatives à notre indemnitaire a été faite à la DISR.

Rédacteur :

Christophe NAUWELAERS


SANEER & SR
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Cedex
